

> LE CLOUD : J'ADOpte ? J'ATTENDS ?

Jean-Marc Montels, RéférenceDSI. / Wikipédia : Le Cloud computing est une nouvelle manière de fournir et d'utiliser les aptitudes des systèmes informatiques basée sur les nuages (cloud en anglais). Un nuage est un parc de machines, d'équipement de réseau et de logiciels maintenu par un fournisseur, que les consommateurs peuvent utiliser en libre-service via Internet. Les caractéristiques techniques du nuage ne sont pas connues du consommateur et les services sont payés à l'usage.

Nouveau dites-vous ? Sur le plan marketing oui. Sur le reste, nous ne sommes clairement pas dans le domaine de l'invention mais dans la conjonction de circonstances qui améliorent la pertinence du concept.

Le Cloud est l'intersection de 2 concepts : un concept juridico-financier et un concept technologique.

- Un concept juridico-financier : « j'externalise et je loue » en lieu et place de « je gère en interne et j'achète ».
- Un ensemble de concepts techniques dont 2 doivent être mis en exergue : la démocratisation des télécom liée à l'avènement adsl-sdsl-fibre et la virtualisation (logiciels permettant de découpler la notion de serveur au sens logiciel du serveur au sens matériel ; i.e. un serveur virtuel peut être sur plusieurs serveurs matériels et un serveur matériel peut accueillir plusieurs serveurs virtuels)

En quoi ces concepts peuvent et doivent influencer sur nos choix ?

Considérons le concept juridico-financier sous un premier angle : la démarche d'externalisation. On ne doit externaliser que ce que l'on maîtrise : si vos infrastructures informatiques sont un cauchemar non maîtrisé, les externaliser ne solutionnera rien et vous coûtera cher ! Il faudra passer par la case remise sous contrôle. Par ailleurs, négocier un bon contrat, bien bordé n'est pas suffisant : avoir un bon contrat sert quand on a des problèmes, et quand on a des problèmes informatiques, c'est rarement la justice qui les règle ! Il faut valider le savoir-faire technique du prestataire,

c'est-à-dire sa réelle capacité à assurer ses engagements contractuels avant de s'engager.

Sur le plan du service offert, la flexibilité et le coût à l'usage sont des avantages clés, pour peu qu'on en ait besoin ! Ai-je une activité à forte saisonnalité, ou une croissance significative qui donnent du sens à la flexibilité ? Ai-je intérêt du point de vue de mon bilan à être en OPEX et non en CAPEX ?

Sur le plan juridique relatif à la confidentialité des données : les données de ma société sont-elles sensibles, qui peut tirer parti de leur connaissance ? Si c'est l'état ou quelques belles sociétés américaines, mieux vaut à minima rester sur le sol français ! Si c'est la société de l'autre côté de la rue, je ne vois pas de problème de ce côté-là.

Considérons maintenant les apports induits par les améliorations technologiques :

L'externalisation des infrastructures en mode saas, voire des applicatifs apporte des avantages clés en termes de sécurité. En tant que PME, nous n'avons pas les moyens de disposer de salles blanches apportant le niveau de sécurité physique et logique équivalent à celui donné par les professionnels du secteur : la mutualisation a du bon. Fiabilité système et réseau, sauvegardes, plan de continuité ou de reprise informatique deviennent des acquis pour un coût cohérent.

Reste qu'il y a, comme toujours quelques effets collatéraux, virtualisation et mutualisation font que les systèmes de base

suivent les évolutions dictées par les éditeurs. C'est en principe un atout mais si certains de vos logiciels ne fonctionnent plus sur ces nouvelles versions, ils ne sont clairement pas ou plus éligibles à une approche Cloud.

De même, la mutualisation, facteur clé d'économie, implique un minimum de standardisation. Les systèmes de bases sont donc complètement éligibles (on parle d'infrastructure as a service « IaaS »), les applications de type plate-forme collaborative et la messagerie le sont également ; les systèmes CRM sont également très intéressants dans le contexte Cloud. Quand on parle ERP, l'intégration de nos spécificités qui sont souvent non négligeables, rend l'éligibilité au Cloud plus aléatoire.

La bonne décision, pour chaque PME s'inscrit donc, comme souvent, entre les 2 extrêmes :

- un tout Cloud apanage des start up qui s'affranchissent de tout historique informatique (technique et humain), vont bénéficier à fond des avantages de la flexibilité
- Un zéro cloud apanage des irréductibles gaulois, jaloux de la confidentialité de leurs données !

Jean-Marc Montels RéférenceDSI